

Pouvoir d'emprunt

3. On évalue actuellement les coûts de la proposition visant à transférer certains vols de Dorval à Mirabel (de même que d'autres choix possibles).

4. Aucune expansion de Mirabel n'est prévue pour le moment. Les plans à venir tiendront compte des résultats de l'évaluation susmentionnée.

LE CENTRE DE RECHERCHE FORESTIÈRE DES GRANDS LACS

Question n° 1896—**M. Blenkarn:**

1. Combien y a-t-il d'employés au Centre de recherche forestière des Grands Lacs, situé à Sault-Sainte-Marie (Ont.)?

2. Le gouvernement a-t-il négocié avec la province de l'Ontario en vue de lui céder le Centre de recherche?

3. La province contribue-t-elle aux coûts de fonctionnement du Centre?

4. Le gouvernement empiète-t-il sur les responsabilités de la province en essayant de fournir des services de gestion par le biais de ses installations de Sault-Sainte-Marie et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. Combien coûte au total, y compris l'amortissement des terrains et bâtiments, l'administration du Centre de recherche?

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): 1. La main-d'œuvre du Centre de recherche forestière des Grands lacs représente une valeur de 152 années-personnes à temps plein.

2. Il n'y a aucune négociation en cours avec l'Ontario en vue de lui remettre le centre.

3. La province ne contribue pas aux coûts opérationnels.

4. Le centre n'empiète nullement sur les responsabilités de la province. Le Service canadien des forêts ne fournit aucun service d'aménagement forestier par le biais de son Centre de recherche forestière des Grands lacs. Le Service canadien des forêts réalise un programme de recherche et de développement relatif aux forêts et à l'environnement, coordonne les activités forestières du fédéral en Ontario, participe à des programmes nationaux, notamment au Relevé des insectes nuisibles et des maladies des arbres et au programme de traitement de l'information sur les ressources forestières et fournit de l'information technique à la province d'Ontario afin de l'appuyer dans ses responsabilités visant l'aménagement forestier.

5. Le budget total consacré à l'ensemble des programmes du Centre de recherche forestière des Grands lacs est de \$4,583,-200 pour l'année 1980-1981.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Français]

**LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT
POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE**

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Que le Bill C-59, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2^e fois et déferé au comité

permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Madame le Président, le bill C-59 dont on est présentement saisi en cette Chambre vise à demander l'autorisation d'un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars pour l'exercice financier 1981-1982. Parmi les dispositions de ce projet de loi, une prévoit que toute partie du pouvoir d'emprunt non utilisée, dans la mesure où ce montant dépasse trois milliards de dollars, viendra à échéance le 31 mars 1982. Le projet de loi demande aussi l'autorisation explicite d'emprunter en devises étrangères en même temps qu'en dollars canadiens.

Monsieur le président, une bonne part de ce que j'ai à dire aujourd'hui a déjà été exposée d'une certaine façon par le ministre des Finances (M. MacEachen) à l'occasion de la deuxième lecture du bill C-54. Comme les députés s'en souviendront, ce bill contenait une disposition—si je me souviens bien c'était l'article 1—qui visait justement à demander ce pouvoir d'emprunt. Cependant à la suite d'une décision de la présidence le gouvernement a dû présenter un projet de loi séparé et c'est ce projet de loi qui devient aujourd'hui le bill C-59, loi sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement. Malgré que ces observations du ministre des Finances aient déjà été faites, je veux reprendre les principaux points qu'il avait soulevés plus tôt en ce qui a trait au pouvoir d'emprunt, afin qu'il ne subsiste aucun doute quant à la raison de notre demande d'un nouveau pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars pour l'exercice financier 1981-1982.

Toute partie du pouvoir d'emprunt octroyé par la loi de 1980-1981 qui est inutilisée au cours de l'exercice 1980-1981, c'est-à-dire qui n'aura pas été utilisée au 31 mars, est annulée au 31 mars 1981. Sans ce nouveau pouvoir d'emprunt le gouvernement sera dans l'incapacité de pourvoir à son programme relatif à la dette pour 1981-1982. Comme les députés le savent, l'importance du pouvoir d'emprunt reflète l'ampleur des besoins financiers du gouvernement. On se souviendra que le budget déposé devant le Parlement le 28 octobre 1980 prévoyait pour 1981-1982 des besoins financiers budgétaires et non budgétaires d'environ 11 milliards de dollars. La demande d'un nouveau pouvoir d'emprunt de l'ordre de 14 milliards de dollars en plus d'une marge de 3 milliards de dollars représente donc ce besoin financier, et la marge de 3 milliards de dollars est demandée au cas où il nous faudrait contracter des emprunts en devises étrangères. Les députés se souviendront que le budget d'octobre dernier a explicité la stratégie de réduction du déficit du gouvernement en vue de réduire le déficit, et cela suivant une politique de contrainte du taux de croissance des dépenses gouvernementales. Le déficit budgétaire devrait passer de 14.2 milliards de dollars cette année à 13.7 milliards de dollars l'an prochain et à 11.8 milliards de dollars en 1983-1984. Pendant cette période, des sources croissantes de fonds provenant des comptes non budgétaires aideront à financer le déficit budgétaire du gouvernement. La plus importante de ces sources, les comptes de pension, représentera, selon les prévisions, un apport de 2.3 milliards de dollars en 1980-1981, de 2.9 milliards de dollars en 1981-1982, passant à 3.9 milliards de dollars en 1983-1984. En conséquence, les besoins financiers diminueront plus rapidement que le déficit budgétaire. Ils passeront de 12.2 milliards de dollars cette année à 11 milliards de dollars l'an prochain, pour atteindre 7.2 milliards de dollars en 1983-1984. On s'attend